

- VILLE D'ORCHIES -

Arrêté n° 196-2022
(ST)

Le Maire de la ville d'Orchies,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 2122-21 relatif aux pouvoirs et obligations du Maire,

COMPTE tenu des travaux de réfection de la couche de roulement sur la RD 938 (giratoires en entrée A23 et garage Renault), par l'entreprise Jean Lefebvre Nord de Douai pour le compte du Conseil Départemental du Nord ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de barrer la route et d'instaurer une déviation durant ces travaux ;

A R R E T E

ARTICLE 1 La RD 938 sera barrée à la circulation au niveau des giratoires de l'entrée A23 au garage Renault, du 1er au 5 août 2022 entre 20h 00 et 6h00.

ARTICLE 2 L'entreprise Jean Lefebvre Nord mettra une déviation en place. Elle est chargée de la fourniture, la mise en place et en service des panneaux de signalisation et de sécurité.

ARTICLE 3 Tout stationnement gênant et interdit pourra occasionner une verbalisation avec mise en fourrière du véhicule aux frais du propriétaire.

ARTICLE 4 Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication.

ARTICLE 5 - M. le Commandant de la brigade de gendarmerie d'Orchies,
- M. le Chef de Poste de la police municipale,
- M. le Directeur des Services Techniques,

sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

- Ampliation à l'entreprise Jean Lefebvre Nord 380 rue Jean Perrin – ZI Dorignies – 59505 DOUAI Cédex

Fait à Orchies, le 27/06/2022

Pour le Maire,

L'adjoint délégué : Michel PIQUET

Certifié exact : Le Maire,



DGS DST